

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 08 /02 2011	L'an deux mil onze le dix sept février à dix huit heures trente
DATE D’AFFICHAGE : 17/02/2011	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 27</i>	Présents : KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOU D Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, GROSJEAN Laurence, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Elisabeth, CHATELAIN Pierre, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, TRAVERSIER Agnès, GIRARD Jean-Claude, ATAR Nathalie, MOUHOT Marcel. Formant la majorité des membres en exercice.
OBJET : <i>Opération Ravalement de façades 2011</i>	Excusés : JACQUOT Laurent a donné procuration à PETIT Betty, RADREAU Sophie a donné procuration à MAKSOU D Mourad jusqu’à 19h15 (heure d’arrivée), PAGNOT Pascal a donné procuration à MOUHOT Marcel. Madame Betty PETIT est nommée secrétaire de séance ;

Monsieur le Maire cède la parole à Pierre CLAUDON – Adjoint à la Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine ». Ce dernier expose aux membres du Conseil Municipal la proposition des membres de sa Commission réunis le 17 janvier 2011 ayant pour objectif d’impulser une politique dynamique et ambitieuse de ravalement de façades à savoir :

- La mise en valeur des façades repose essentiellement sur le volontariat des propriétaires privés et la subvention communale a pour but d’aider à la valorisation du paysage urbain.
- Le montant de la subvention est fixé à 15% du montant hors taxe avec un plafond de 2 000 €.
- Seules les façades vues de l’espace public sont aidées.
- Respect des critères suivants :
 - Respect des préconisations du Conseil Couleur.
 - Travaux concernant l’intégralité des façades.
 - Travaux réalisés par de artisans ou entreprises inscrits au registre du commerce.
 - Garantie décennale obligatoire.

Les secteurs concernés sont : RD 663, Emaillerie, Route d’accès au Mont-Bart, Rues du Puits, des Lilas, Bellevue, des Fleurs, de la Vieille Vie, de l’Etoile, de la Mairie, de la Dîme.

Pour 2011, les crédits seront inscrits au Budget Primitif Article 2042.

La Commission « Urbanisme – Environnement – Patrimoine » est chargée d’étudier chaque demande et de dresser l’état des subventions à verser.

Le Conseil Municipal, l’exposé de Monsieur Pierre CLAUDON entendu, par 0 ABSTENTION, 0 VOIX CONTRE, 27 VOIX POUR décide la reconduction de cette opération « Ravalement de façades » et l’élargissement du secteur.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 17/02/11
 Publiée le 17/02/11
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Maire

